

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 1/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

REF 931008
 Nom commercial VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
 Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 30 mL NH₄-1 UFI: AADU-73NS-C20E-U17Y
 1 x 2,5 g NH₄-2 UFI: JKDU-R3QY-820W-T205
 1 x 10 mL NH₄-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
 Produit pour l'analyse.
 Assignation à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
 Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées
 Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:
 MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Valenciennr Str. 11, 52355 Düren, Allemagne
 Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR : Centre Antipoison Toxicovigilance France (CATF)
 tél. +33 (0) 1 40 05 48 48
 CH : Tox Info Suisse
 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51, <<https://www.toxinfo.ch>>
 DE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ)
 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730, <<https://www.ggiz-erfurt.de>>
S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.
 Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité sont à votre disposition sur Internet : <<http://www.mn-net.com/SDS>>

Lieferant / supplier:
 Carl Roth GmbH + Co KG
 Schulzenstr. 3-5
 76107 Karlsruhe, Germany
 +49 721 5606 0
 sicherheit@carlroth.de

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.0 Classification du produit selon le règlement (CE) 1272/2008



GHS02 GHS05

| | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| Mention d'avertissement | DANGER |
| Mention de danger | Classes/catégories de danger |
| H226 | Flam. Liq. 3 |
| H314 | Skin Corr. 1 B |
| H412 | Aquatic Chronic 3 |

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) 1272/2008

30 mL NH₄-1



GHS05



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Valenciennr Str. 11
 52355 Düren · Germany
www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com
 CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
 FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com
 US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 2/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

Mention d'avertissement DANGER

| Mention de danger | Classes/catégories de danger |
|-------------------|------------------------------|
| H314 | Skin Corr. 1 B |

10 mL NH₄ -3



GHS02 GHS05

Mention d'avertissement DANGER

| Mention de danger | Classes/catégories de danger |
|-------------------|------------------------------|
| H226 | Flam. Liq. 3 |
| H314 | Skin Corr. 1 B |
| H412 | Aquatic Chronic 3 |

2,5 g NH₄ -2

Mention d'avertissement - Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Aucune classe de danger

Liste des phrases H : voir rubrique 16.2

2.2 Éléments d'étiquetage selon règlement (CE) 1272/2008

Selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (CLP/GHS), il y a seulement le symbole(s) et l'identificateur(s) de produit qui doivent figurer sur les emballages intérieurs (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.1.2). Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION** ainsi que les substances et mélanges facilement inflammables **ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

30 mL NH₄ -1



GHS05

Mention d'avertissement: DANGER

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P260sh, P264, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310, P405, P501

Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Bien se laver les mains après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans le traitement réglementé des déchets.

10 mL NH₄ -3



GHS02 GHS05

Mention d'avertissement: DANGER

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 3/15

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 24.05.2023

Version: 2.2.2.5

P260sh, P264, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310, P405, P501

Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Bien se laver les mains après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans le traitement réglementé des déchets.

2,5 g NH₄-2

Ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Mention d'avertissement: -

Éléments d'étiquetage du produit complet



GHS02



GHS05

Mention d'avertissement: DANGER

H314

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P260sh, P264, P280sh, P303+361+353, P305+351+338, P310, P405, P501

Ne pas respirer les poussières/vapeurs. Bien se laver les mains après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Garder sous clef. Éliminer le contenu/réceptacle dans le traitement réglementé des déchets.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit généralement corrosif quand le pH est inférieur à 2 ou supérieur à 11,5. Propriétés inflammables.

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Suivant la concentration, la température et la durée du contact, provoque des brûlures plus ou moins graves et des blessures à guérison lente sur la peau, les yeux et les muqueuses. Les vapeurs, en particulier celles émanant d'un liquide chaud, et les brumes sont fortement irritantes pour les yeux et les voies respiratoires.

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

{? 6} Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. {/?6} Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

Possibles effets perturbateurs endocriniens

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

30 mL NH₄-1

Nom de la substance: *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)*

N° CAS.: 1310-73-2

Classement des substance: H314, Skin Corr. 1 B

Formule : NaOH·H₂O

Pseudonym (de): Natronlauge

N° d'enregist. REACH : 01-2119457892-27-xxxx

N° CE : 215-185-5

N° Id : 011-002-00-6

Concentration: 5 - <10 %

selon GHS: H314, Skin Corr. 1 B

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 4/15

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 24.05.2023

Version: 2.2.2.5

Nom de la substance: *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)*
N° CAS.: 1310-73-2

Classement des substance: H314, Skin Corr. 1 B
Formule : $\text{NaOH} \cdot \text{H}_2\text{O}$
Pseudonym (de): Natronlauge
N° d'enregist.REACH : 01-2119457892-27-xxxx
N° CE : 215-185-5 N° Id : 011-002-00-6
Concentration: 2 - <5 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la substance: *citrate trisodique*
N° CAS.: 6132-04-3

Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Formule : $\text{C}_6\text{H}_5\text{Na}_3\text{O}_7 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$
Pseudonym (de): Na-citrat, E331
N° d'enregist.REACH : 01-2119457027-40-xxxx
N° CE : 612-118-5
Concentration: 10 - <20 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la substance: *citrate trisodique*
N° CAS.: 6132-04-3

Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.
Formule : $\text{C}_6\text{H}_5\text{Na}_3\text{O}_7 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$
Pseudonym (de): Na-citrat, E331
N° d'enregist.REACH : 01-2119457027-40-xxxx
N° CE : 612-118-5
Concentration: 1 - <10 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

10 mL NH₄-3

Nom de la substance: *nitroprussiate de sodium*
N° CAS.: 13755-38-9

Classement des substance: H301, Acute Tox. 3 oral
Formule : $\text{Na}_2[\text{Fe}(\text{CN})_5\text{NO}] \cdot 2 \cdot \text{H}_2\text{O}$
Pseudonym (de): Natriumpentacyanonitrosylferrat(II)
N° CE : 238-373-9
Concentration: 1 - <5 %
selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la substance: *ethanol*
N° CAS.: 64-17-5
(dénaturé avec 1% 2-butanone / 1% 2-propanol)

Classement des substance: H225, Flam. Liq. 2
Formule : $\text{C}_2\text{H}_6\text{O}$; $\text{C}_2\text{H}_5\text{OH}$
Pseudonym (de): Äthylalkohol, vergällter Spiritus
N° d'enregist.REACH : 01-2119457610-43-xxxx
N° CE : 200-578-6 N° Id : 603-002-00-5
Concentration: 35 - <55 %
selon GHS: H226, Flam. Liq. 3

Nom de la substance: *thymol*
N° CAS.: 89-83-8

Classement des substance: H302, Acute Tox. 4 oral, H314, Skin Corr. 1 B, H411, Aquatic Chronic 2
Formule : $\text{C}_{10}\text{H}_{14}\text{O}$
Pseudonym (de): 1-Methyl-3-hydroxy-4-isopropylbenzol
N° d'enregist.REACH : 01-2119511177-46-xxxx
N° CE : 201-944-8 N° Id : 604-032-00-1
Concentration: 5 - <10 %
selon GHS: H314, Skin Corr. 1 B, H412, Aquatic Chronic 3



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 5/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

2,5 g NH₄-2

Nom de la substance: *acide dichlorureisocyanurique, sodium*
N° CAS.: 2893-78-9

Classement des substance: H272, Ox. Liq. 2, H302, Acute Tox. 4 oral, H319, Eye Irrit. 2, H335, resp. irrit. STOT SE 3, H410, Aquatic Chronic 1, EUH031, not defined

Formule : C₃Cl₂N₃NaO₃

Pseudonym (de): 1,3-Dichlor-5H-(1,3,5)-triazin-2,4,6-trion

N° d'enregist.REACH : 01-2119489371-33-xxxx

N° CE : 220-767-7

N° Id : 613-030-01-7

Concentration: 1 - <3 %

selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la substance: *acide dichlorureisocyanurique, sodium*
N° CAS.: 2893-78-9

Classement des substance: H272, Ox. Liq. 2, H302, Acute Tox. 4 oral, H319, Eye Irrit. 2, H335, resp. irrit. STOT SE 3, H410, Aquatic Chronic 1, EUH031, not defined

Formule : C₃Cl₂N₃NaO₃

Pseudonym (de): 1,3-Dichlor-5H-(1,3,5)-triazin-2,4,6-trion

N° d'enregist.REACH : 01-2119489371-33-xxxx

N° CE : 220-767-7

N° Id : 613-030-01-7

Concentration: 3 - <10 %

selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom de la substance: *chlorure de sodium*
N° CAS.: 7647-14-5

Classement des substance: Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.

Formule : NaCl

Pseudonym (de): Kochsalz

N° d'enregist.REACH : exempt, Annex V

N° CE : 231-598-3

Concentration: 80 - <100 %

selon GHS: Les critères de classification ne sont pas remplis.

3.3 Remarques

Lorsqu'ils ne sont pas répertoriés, des mélanges ajoutés avec de l'eau [N° CAS 7732-18-5] à 100%. Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.2.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale. Montrer au médecin l'emballage du produit, le mode d'emploi ou cette fiche de données de sécurité.

4.1.1 Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si possible, utiliser du savon. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint. En cas de douleur, instiller si possible au préalable des gouttes oculaires avec de la proxymetacaine à 0,5% (par ex. Proparakain POS®) pour soulager les spasmes de la paupière. Faire ensuite un bandage sans trop serrer. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur.

4.1.3 Après inhalation

Après l'inhalation de brouillards ou de vapeurs, faire respirer de l'air frais ; libérer les voies respiratoires. En cas de vomissement et de perte de connaissance, placer le blessé dans la position latérale de sécurité et libérer les voies respiratoires.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau additionnée de charbon actif. Ne pas provoquer le vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin qui vous informera sur les effets indésirables éventuels.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pénétration et destruction rapides de la peau. Surtout sous forme chauffée. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Valencienner Str. 11
52355 Düren · Germany
www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com
CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com
US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 6/15

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 24.05.2023

Version: 2.2.2.5

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

BRÛLURE CHIMIQUE : En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Les tentatives de neutralisation risquent souvent d'aggraver la situation. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Prendre des mesures pour soulager les spasmes de la paupière. Indiquer le nom de la substance corrosive. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur. Administrer une solution d'hydroxyde d'aluminium. Après inhalation d'un aérosol corrosif, exécuter un traitement prophylactique contre l'œdème pulmonaire. Faire inhaler de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Des extincteurs adaptés à la classification d'incendie et, le cas échéant, une couverture anti-feu doivent être disponibles à un endroit bien en vue dans la zone de travail. Tous les extincteurs comme la MOUSSE, L'EAU PULVÉRISÉE, LA POUDRE SÈCHE, LE DIOXYDE DE CARBONE peuvent être utilisés.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée disponible

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ATTENTION : inflammable (voir le système général harmonisé GHS). Peut former des mélanges vapeur-air explosifs. Formation de mélanges vapeur-air irritants ou nocifs pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Utiliser de l'eau pulvérisée pour précipiter le brouillard formé. Recueillir l'eau d'extinction. Utiliser seulement un équipement auxiliaire résistant aux produits chimiques.

Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection, au besoin, un écran facial pour protéger le visage. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection conformément aux instructions du plan de sécurité. Respecter les restrictions d'emploi.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

{? 6}Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. {?6}Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Immédiatement absorber le liquide écoulé avec un agglomérant universel. Confier la substance absorbée aux autorités compétentes en vue de son élimination. Nettoyer le sol et les objets souillés avec beaucoup d'eau. Recueillir les petites quantités, les diluer dans de l'eau et les jeter à l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections

voir les informations dans les sections 5.4, 7, 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conformément au mode d'emploi ci-joint.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) :

3

Classe de pollution des eaux (DE) :

3

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 7/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

- 7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients**
 Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé. Utiliser des suremballages appropriés pour le transport de récipients en verre.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
 Produit pour l'analyse.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

| | | |
|--------------------------------------|--|----------------------|
| 2,5 g NH₄-2 | | |
| Substance : | <i>chlorure de sodium</i> | CAS No. : 7647-14-5 |
| Substance : | <i>acide dichlorureisocyanurique, sodium</i> | CAS No. : 2893-78-9 |
| 10 mL NH₄-3 | | |
| Substance : | <i>thymol</i> | CAS No. : 89-83-8 |
| Substance : | <i>nitroprussiate de sodium</i> | CAS No. : 13755-38-9 |
| Substance : | <i>ethanol</i> | CAS No. : 64-17-5 |
| DNEL : | [derm] 343 mg/kg; [inh] 950 mg/m ³ | |
| | DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs | |
| PNEC (eau douce) : | 0.96 mg/L | |
| | PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée | |
| Limites d'exposition (VME) : | 1000 ppm / 1900 mg/m ³ | |
| Limites d'exposition (VLCT ou VLE) : | 5000 ppm / 9500 mg/m ³ | |
| TRGS 900 (DE) : | 200 mL/m ³ / 380 mg/m ³ | |
| | E/e respirable | |
| Facteur d'exposition à court-terme : | 4 (H), Y | |
| | résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus | |
| SUVA(CH) MCT valeur : | 500 ppm / 960 mg/m ³ | |
| listed in TRGS (DE) : | 900, 905 | |
| 30 mL NH₄-1 | | |
| Substance : | <i>solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)</i> | CAS No. : 1310-73-2 |
| DNEL : | [inh] 1 mg/m ³ | |
| | DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs | |
| Limites d'exposition (VME) : | 2 mg/m ³ | |
| TRGS 900 (DE) : | 2 mg/m ³ | |
| | E/e respirable | |
| Facteur d'exposition à court-terme : | (=1=, Y) | |
| | résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus | |
| SUVA(CH) MCT valeur : | 2 e mg/m ³ | |
| Substance : | <i>citrate trisodique</i> | CAS No. : 6132-04-3 |

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne ventilation et aération du local, un sol résistant aux produits chimiques avec écoulement intégré et possibilité de lavage. Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

- 8.2.1 Protection respiratoire**
 Aucune recommandation supplémentaire.
- 8.2.2 Protection de la peau / Protection des mains**
 Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC, en latex naturel, en Neopren, ou en nitrile (par exemple de Ansell ou de KCL). Tous gants en latex résistants aux produits chimiques (avec code EN 374-3 classe 1) peuvent être utilisés temporairement.
- 8.2.3 Protection des yeux / Protection du visage**
 Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante ou écran facial.
- 8.2.4 Protection de la peau**
 Recommandée, pour ne pas abîmer les vêtements portés, pour qu'il ne se produise aucune contamination avec ces substances dangereuses.



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 8/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

- 8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène**
Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.
- 8.2.6 Risques thermiques**
Aucune donnée disponible
- 8.3 Limitation and monitoring of environmental exposure**
Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

2,5 g NH₄-2

- | | |
|---|--------------------------|
| a) État d'agrégation: | poudreux (solide) |
| b) Couleur: | incolore |
| c) Odeur: | de chlore |
| d) Point de fusion : | Aucune donnée disponible |
| e) Point d'ébullition : | Aucune donnée disponible |
| f) Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures): | Aucune donnée disponible |
| h) Point d'éclair : | Aucune donnée disponible |
| i) Température d'inflammation : | Aucune donnée disponible |
| j) Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| k) Valeur pH : | 5-7 |
| l) Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| m) Hydrosolubilité : | Aucune donnée disponible |
| n) Coefficient de dispersion (K _{o/e}): | Aucune donnée disponible |
| o) Pression de vapeur (20°C) : | Aucune donnée disponible |
| p) Densité : | Aucune donnée disponible |
| q) Densité de vapeur rel. (air=1) : | Aucune donnée disponible |
| r) Granulométrie : | Aucune donnée disponible |

10 mL NH₄-3

- | | |
|---|--------------------------|
| a) État d'agrégation: | liquide |
| b) Couleur: | rose, rougeâtre |
| c) Odeur: | organique |
| d) Point de fusion : | Aucune donnée disponible |
| e) Point d'ébullition : | Aucune donnée disponible |
| f) Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures): | Aucune donnée disponible |
| h) Point d'éclair : | 23 °C |
| i) Température d'inflammation : | Aucune donnée disponible |
| j) Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| k) Valeur pH : | 6-8 |
| l) Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| m) Hydrosolubilité : | Aucune donnée disponible |
| n) Coefficient de dispersion (K _{o/e}): | Aucune donnée disponible |
| o) Pression de vapeur (20°C) : | Aucune donnée disponible |
| p) Densité : | 0,9 g/cm ³ |
| q) Densité de vapeur rel. (air=1) : | Aucune donnée disponible |
| r) Granulométrie : | Aucune donnée disponible |

30 mL NH₄-1

- | | |
|---|--------------------------|
| a) État d'agrégation: | liquide |
| b) Couleur: | incolore |
| c) Odeur: | inodore |
| d) Point de fusion : | Aucune donnée disponible |
| e) Point d'ébullition : | Aucune donnée disponible |
| f) Inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| g) Limites d'explosivité (inférieures/supérieures): | Aucune donnée disponible |
| h) Point d'éclair : | Aucune donnée disponible |
| i) Température d'inflammation : | Aucune donnée disponible |
| j) Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 9/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

| | |
|---|--------------------------|
| k) Valeur pH : | 11,5-12,5 |
| l) Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| m) Hydrosolubilité : | Aucune donnée disponible |
| n) Coefficient de dispersion ($K_{o/e}$): | Aucune donnée disponible |
| o) Pression de vapeur (20°C) : | Aucune donnée disponible |
| p) Densité : | Aucune donnée disponible |
| q) Densité de vapeur rel. (air=1) : | Aucune donnée disponible |
| r) Granulométrie : | Aucune donnée disponible |

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations sur les classes de danger physique

Aucune donnée disponible

{Le temps moyen de montée en pression du tampon constitué de perchlorate de sodium [CAS 7601-89-0] 40 - <60% (1,47 s) est inférieur au temps moyen de montée en pression de l'élément de référence acide nitrique 65% (3,29 s), mais supérieur au temps moyen de montée en pression de l'élément de référence solution aqueuse de chlorate de sodium 40% (0,78 s). Le tampon présente des propriétés oxydantes conformément au règlement de transport de l'ONU, classe 5, division 5.1.}{?2}.

9.2.2 Autres paramètres liés à la sécurité

Aucune donnée n'est disponible pour les autres paramètres des mélanges, car aucun enregistrement ni rapport sur la sécurité chimique n'est requis.

Les substances sont très corrosives.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

pas d'instabilité connue.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les matières organiques. Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Plus besoin.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger selon le règlement (CE) 1272/2008

Les données suivantes sont valables pour les substances pures. Aucune donnée quantitative n'est disponible pour le produit.

2,5 g NH₄-2

Substance : chlorure de sodium
LD50 orl rat : 3000 mg/kg

N° CAS : 7647-14-5

Substance : acide dichlorureisocyanurique, sodium
Canada CEPA 1999 : DSL Yes
LD50 orl rat : 550-1600 mg/kg
LC₅₀ orl hmn : 3570 mg/kg

N° CAS : 2893-78-9

10 mL NH₄-3



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
Valencienner Str. 11
52355 Düren · Germany
www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com
CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com
US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 10/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

Substance : *thymol* N° CAS : 89-83-8
 LD50 orl rat : 980 mg/kg

Substance : *nitroprussiate de sodium* N° CAS : 13755-38-9
 LD50 orl rat : 99 mg/kg
 LC_Low orl rat : 20 mg/kg

Substance : *ethanol* N° CAS : 64-17-5
 Canada CEPA 1999 : DSL yes
 LD50 orl rat : 6200 mg/kg
 LC_Low ihl gpg : 21,900 mg/L
 LC_Low orl hmn : 1400 mg/kg
 LC50 ihl mus : 123,4 mg/L/4H
 LC50 ihl rat : 115,9-133,8 mg/L/4H
 LD50 orl mus : 3450 mg/kg

TRGS 905 (DE) : K5, M5, R F C

30 mL NH 4 -1
 Substance : *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)* N° CAS : 1310-73-2
 Canada CEPA 1999 : DSL Yes
 LD50 orl rat : [40%] 1250 / [<25%] >2000 mg/kg
 LD50 orl mus : 40 mg/kg

Substance : *citrate trisodique* N° CAS : 6132-04-3
 LD50 orl rat : > 8000 mg/kg

11.2 Autres dangers

Possibles effets perturbateurs endocriniens
 Aucune donnée disponible

Autres informations
 Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

2,5 g NH 4 -2
 Nom de la substance: *chlorure de sodium* CAS-Nr.: 7647-14-5
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

Nom de la substance: *acide dichlorureisocyanurique, sodium* CAS-Nr.: 2893-78-9
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3
 Classe de stockage (VCI) : 13

10 mL NH 4 -3
 Nom de la substance: *thymol* CAS-Nr.: 89-83-8
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas rejeter dans l'environnement.
 Les substances/mélanges dangereux pour l'environnement ne doivent pas être étiquetés avec des phrases P jusqu'à 125 ml (UE 1272/2008, annexe I, paragraphe 1.5.2).
 LC50 pimephales promelas/96h : 3.2 mg/L
 EC50 daphnia/48h : 3.2 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 2 N° WGK: 1220
 Classe de stockage (VCI) : 8 A



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 11/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

Nom de la substance: *nitroprussiate de sodium* CAS-Nr.: 13755-38-9
 Classe de pollution des eaux (DE) : 3
 Classe de stockage (VCI) : 6.1 B

Nom de la substance: *ethanol* CAS-Nr.: 64-17-5
 PNEC (eau douce) : 0.96 mg/L
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu
 LC50 daphnia magna/48h : >100 mg/L
 LC50 pimephales promelas/96h : 13400 - 15100 mg/L
 LC50 leuciscus idus/96h : [48h] 8140 mg/L
 LC50 fish/96h : 13 g/L
 EC50 daphnia/48h : 9.3-14.2 g/L
 IC50 scenedesmus quadricauda/72h : [7d] 5000 mg/L
 EC10 pseudomonas putita/16h : [EC5] 6500 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 0096
 Classe de stockage (VCI) : 3

30 mL NH₄-1
 Nom de la substance: *solution de hydroxyde de sodium (de soude caustique)* CAS-Nr.: 1310-73-2
 Ne pas rejeter dans l'environnement.
 LC50 leuciscus idus/96h : 35-189 mg/L
 LC50 fish/96h : 45.4 mg/L
 EC50 daphnia/48h : >100 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 142
 Classe de stockage (VCI) : 8 B

Nom de la substance: *citrate trisodique* CAS-Nr.: 6132-04-3
 LC50 fish/96h : 18-32 g/L
 EC50 daphnia/48h : 5.6-10 g/L
 EC50 chlorella vulgaris/5d : >18-32 g/L
 EC10 pseudomonas putita/16h : EC50 ps. fluorescens/8h : >1.8-3.2 g/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : 1
 Classe de stockage (VCI) : 12-13

12.2 Persistance et dégradabilité

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance: *ethanol* CAS-Nr.: 64-17-5
 Coefficient de dispersion (K_{ow}): -0,31

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les petites quantités peuvent être mises à l'égout après forte dilution. Les contenants vides de réactifs corrosifs préalable à l'élimination, rincer avec de l'eau.



Fiche de données de sécurité
conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 12/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : 3316

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : TROUSSE CHIMIQUE/Chemical Kit

14.3 Classe : 9

14.4 Groupe d'emballage: II

Transport terrestre ADR

Code de classification: M11 Code de restriction en tunnels : E
 Quantités limitées: selon ADR 3.3.1/251 : voir LQ dans la «Déclaration alternative pour le transport»

Transport aérien IATA DGR

Quantités limitées: PAX : 960 max. poids PAX : 10 KG
 CAO : 960 max. poids CAO : 10 KG

Transport maritime IMDG

EmS: F-A, S-P Catégorie de stockage: A

Ou utilisez la **déclaration alternative pour le transport** :

N° ONU : (cf. ci-dessous) N° ONU 1993 classe 3 III, **quantités exceptées** ($\leq 30 \text{ mL} / \Sigma \leq 1 \text{ L}$) = ADR/ IATA E1
 classe 8 II, **quantités exceptées** ($\leq 30 \text{ mL} / \Sigma \leq 500 \text{ mL}$) = ADR/ IATA E2

ou

14.1 Numéro ONU: 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ethanol en mélange)

14.3 Classe: 3

14.4 Groupe d'emballage: III

Transport routier ADR

Code de classification: F1
 Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: D/E
 Quantités exceptées: E 1 Special instructions: 640E

Transport aérien IATA DGR

Quantités limitées: PAX: 355 max. poids PAX: 60 L
 CAO: 366 max. poids CAO: 220 L
 Quantités exceptées: E 1

Transport maritime IMDG

EmS: F-E, S-E Catégorie de stockage: A
 Special instructions: 223, 274, 955

14.1 Numéro ONU: 3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (solution de hydroxyde de sodium)

14.3 Classe: 8

14.4 Groupe d'emballage: II

Transport routier ADR

Code de classification: C5
 Quantités limitées: 1 L Code de restriction en tunnels: E
 Quantités exceptées: E 2

Transport aérien IATA DGR

Quantités limitées: PAX: 851 max. poids PAX: 1 L
 CAO: 855 max. poids CAO: 30 L
 Quantités exceptées: E 2

Transport maritime IMDG

EmS: F-A, S-B Catégorie de stockage: B
 Special instructions: 274

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire, que de petites quantités de substances dangereuses, que de petites quantités de cette substances

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet



Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 13/15

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 24.05.2023

Version: 2.2.2.5

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Loi sur la protection des substances dangereuses (DE : Chemikaliengesetz - ChemG), août 2013, stand : octobre 2020
 Ordonnance sur la protection contre les substances dangereuses (E : Gefahrstoffverordnung - GefStoffV), nov. 2010, stand : Mrz 2017
 Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011
 Règle techniques allemandes TRGS 201, Classification et étiquetage des activités impliquant des substances dangereuses, février 2017
 Règle techniques allemandes TRGS 220, Aspects nationaux lors de la préparation des fiches de données de sécurité, janvier 2017
 Règle techniques allemandes TRGS 400, Évaluation des risques pour les activités impliquant des substances dangereuses, juillet 2017
 Règle techniques allemandes TRGS 401, Skin contact hazard - identification, assessment, action, juin 2008, état : février 2011
 BekGS 408, Application du GefStoffV et du TRGS avec l'entrée en vigueur du règlement CLP, décembre 2009, état : janvier 2012
 Règle techniques allemandes TRGS 500, Mesures de protection, mai 2008
 Règle techniques allemandes TRGS 510, Stockage de substances dangereuses dans des conteneurs portables depuis mars 2013, état : octobre 2015
 Chapitre 4, Mesures lors du stockage de substances dangereuses jusqu'à 50 kg (réglementation relative aux petites quantités)
 Wasserhaushaltsgesetz - WHG, Section 3 Manipulation de substances dangereuses pour l'eau, juillet 2009, état : août 2016
 Notice/mode d'emploi MN, également sur www.mn-net.com
 Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique pas nécessaire pour ces petites quantités

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Changements par rapport à la dernière version

Entre les versions 2.2.2.5 et 2.2.2.2 les changements suivants ont été appliqués : - 3 corrections aux données chimiques

16.2 Libellé des phrases H et P

16.2.1 Libellé des phrases H

H Entre les versions 2.2.2.5 et 2.2.2.2 les changements suivants ont été appliqués : - 3 corrections aux données chimiques
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2.2 Libellé des phrases P

P260sh Ne pas respirer les poussières/vapeurs.
 P264 Bien se laver les mains après manipulation.
 P280sh Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
 P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans le traitement réglementé des déchets.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.
 Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des jeunes au travail ! (94/33/CE)
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et celles qui allaitent. Voir les dispositions légales en vigueur sur la protection des mères salariées (92/85/CEE) ! Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Sources bibliographiques

KÜHN, BIRETT, Brochures sur les matières dangereuses, 2021
 Directive 1999/92/EG Exigences minimales pour améliorer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs exposés aux atmosphères potentiellement explosives
 SUVA .CH, valeurs limites dans l'air au travail 2009, révisé le 01/2009
 Règlement 790/2009/UE, adaptation du règlement 1272/2008/UE au progrès technique et scientifique (1ère APT)
 Règlement 453/2010/EU, adaptation du règlement REACH 1907/2006/EG
 Règlement 487/ 2013/EU, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (4ème ATP)
 Règlement 1221/2015/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (7e APT)
 Règlement 776/2017/UE, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (10e APT)



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Valencienn Str. 11
 52355 Düren · Germany
www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com
 CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
 FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com
 US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

Fiche de données de sécurité
conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

| | | |
|-------------------------------|------------------------------|------------------|
| REF: 931008 | VISOCOLOR ECO Ammonium 3 | Page: 14/15 |
| Date d'impression: 15.05.2024 | Date de révision: 24.05.2023 | Version: 2.2.2.5 |

Règlement 669/2018/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (11e APT)
 Règlement 1480/2018/UE, adaptation du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (13e APT)
 Règlement 521/2019/UE, adaptation du règlement 1272/2008/EG au progrès technique et scientifique (12e ATP)
 TRGS 900, règles techniques allemandes sur les valeurs limites dans l'air au travail, état 03/2019
 Règlement 217/2020/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (14e APT)
 Règlement 878/2020/UE, adaptation de l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/EG
 Règlement 1182/2020/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (15e APT)
 Règlement 643/2021/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 1, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (16e APT)
 Règlement 849/2021/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 3, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (17e APT)
 Règlement 692/2022/UE, adaptation de l'annexe VI, partie 1, du règlement 1272/2008/CE au progrès technique et scientifique (18e APT)

révisions/mises à jour

Motif de la révision : 2014-02 Structure corrigée des sections selon le règlement 453/2010/UE, si nécessaire
 2014-04 ajustement conformément au règlement 487/2013/UE
 2016-03 ajustement selon le règlement 1221/2015/UE
 Ajustement 2017-08 conformément à l'Ordonnance sur la dénaturation de l'éthanol 2016/1867/EU
 Ajustement 2017-11 selon le dossier d'enregistrement ECHA
 Ajustement 2022-11 conformément au règlement 878/2020/UE

16.5 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.6 Légende / Abréviations

- ADR: Convention relative au transport international des marchandises dangereuses par route
- Akt: aigu
- BTT: valeur de tolérance biologique au poste de travail
- CAO: Cargo Aircraft Only, seul avion spécialisé
- CAS: Chemical Abstracts Service
- CE: Communauté européenne
- CLP: Classification, Labelling and Packaging
- CMR: cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction
- Corr: corrosif, caustique
- DCO: demande chimique en oxygène
- CSCL: Chemical Substance Control Law (Jp)
- Dam: dommageable
- DNEL: Derived No-Effect Level (Concentration ou dose en dessous de laquelle aucun effet sur l'homme n'est attendu)
- derm: dermique
- EC10: Concentration provoquant un effet toxique chez 10 % des organismes testés
- N° CE: Numéro de substance de l'inventaire communautaire des substances
- EmS: Guide des mesures de gestion des accidents à bord des navires
- fish: poisson (non spécifié)
- GHS: GSystème général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- gpg: cochon d'Inde
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ihl: inhalé
- intrav: intraveineux
- IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code
- ipt: intrapéritonéale
- ISHL: Industrial Safety and Health Law (Jp)
- LC50: concentration mortelle 50%
- LD50: dose létale 50%
- leuciscus idus: poisson, ide, orfe
- MCT: concentration maximale sur le lieu de travail
- Met: métal
- mus: souris
- Muta: mutagène



MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Valencienn Str. 11
 52355 Düren · Germany
www.mn-net.com

DE Tel.: +49 24 21 969-0 info@mn-net.com
 CH Tel.: +41 62 388 55 00 sales-ch@mn-net.com
 FR Tel.: +33 388 68 22 68 sales-fr@mn-net.com
 US Tel.: +1 888 321 62 24 sales-us@mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE

REF: 931008

VISOCOLOR ECO Ammonium 3

Page: 15/15

Date d'impression: 15.05.2024

Date de révision: 24.05.2023

Version: 2.2.2.5

| | |
|-----------------------|--|
| NIOSH: | National Institute for Occupational Safety and Health (US) |
| NRD: | pas rapidement dégradable |
| Karz: | cancérigène |
| onchorhynchus mykiss: | poisson, truite arc-en-ciel |
| orl: | oralement |
| OSHA: | Occupational Safety and Health Administration (US) |
| PAX: | marchandises dangereuses peuvent être chargées dans les avions de passagers |
| PBT: | substance persistante, bioaccumulable et toxique |
| pH: | PH |
| pimephales promelas: | poisson, tête-de-boule américaine |
| PNEC: | Predicted No Effect Concentration (Concentration à laquelle aucun effet sur l'environnement n'est attendu) |
| PROC 15: | Catégorie de processus 'Utilisation comme réactif de laboratoire' |
| PRTR: | Law for PRTR and Promotion of Chemical Management (Jp) |
| PVC: | chlorure de polyvinyle |
| quail: | oiseau, caille |
| rat: | rat |
| rbt: | lapin |
| RD: | rapidement dégradable |
| RE: | exposition répétée |
| REACH: | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals |
| REF: | numéro d'article |
| Reg-Nr: | numéro d'enregistrement |
| Repr: | nuisible à la reproduction |
| Resp: | respiration |
| RIP: | REACH Implementations Projects |
| SDS: | fiche de données de sécurité |
| SE: | exposition unique |
| scu: | sub cutan |
| Sens: | sensibilisant |
| STOT: | toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| SVHC: | Substance extrêmement préoccupante |
| t/a: | tonnes par an |
| TCCA: | Toxic Chemicals Control Act (S. Korea) |
| Tox: | toxique |
| TSCA: | The Toxic Substances Control Act (US) |
| TWA: | Pondérée dans le temps |
| TRGS: | Règles techniques (DE) |
| UE: | Union européenne |
| VLCT: | valeur limite d'exposition à court terme |
| VME: | valeurs limites de moyenne d'exposition |
| vPvB: | substance très persistante et bioaccumulable |

16.7 Conseils relatifs à la formation

Formation générale à la sécurité. Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses. Initiation ciblée supplémentaire du personnel à la manipulation de ces produits.